

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

-----  
La Commission  
-----



**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020  
SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'EVOLUTION DE  
L'UNION**

-----  
**Visioconférence du 19 mars 2021**

**PAR  
MONSIEUR ABDALLAH BOUREIMA  
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

**Madame la Présidente du Comité Interparlementaire de l'UEMOA,**

**Honorables Députés,**

Je voudrais, tout d'abord, exprimer ma fierté de prendre la parole devant cette auguste assemblée, pour présenter le bilan de nos actions au titre de l'année 2020.

Je me réjouis du respect de cette tradition depuis ma prise de fonction en tant que Président de la Commission, le 09 mai 2017, qui consacre, conformément au Traité modifié de l'Union, la présentation du Rapport sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union au Comité Interparlementaire.

Avant tout propos, qu'il me soit permis de saluer très respectueusement **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA** et lui témoigner notre profonde reconnaissance pour son soutien constant et ses orientations et conseils avisés dans l'exercice de notre mission durant notre mandat.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements aux membres du Comité interparlementaire de l'UEMOA et à sa Présidente, **l'Honorable Véronique Amanan AKA**, pour la constante attention accordée aux actions conduites par la Commission et les autres Organes de l'Union.

**Madame la Présidente du Comité interparlementaire de l'UEMOA,**

**Honorables Députés,**

**Mesdames, Messieurs,**

Avant de décliner la substance dudit rapport, notamment les actions majeures qui ont été conduites au cours de l'année 2020, permettez-moi de rappeler que l'année 2020 a été marquée par la propagation à l'échelle mondiale de la maladie à Coronavirus communément appelée COVID-19.

Cette pandémie continue d'avoir des répercussions sanitaires, économiques et financières sans précédent à l'échelle mondiale et singulièrement dans l'espace UEMOA.

C'est dans ce contexte que sur une prévision de 6,6% en 2020, notre Union a enregistré un taux de croissance de 0,7% après 5,8% en 2019 du fait de l'impact négatif de la crise à la COVID-19 sur l'ensemble des secteurs de l'économie des États membres.

Tous les secteurs de l'activité économique ont connu un ralentissement dans tous les États membres. Les secteurs du transport, de l'hôtellerie et de la restauration sont les plus affectés, en raison, principalement, des mesures de restriction des déplacements et de fermeture des frontières prises par les États membres et même à l'échelle mondiale pour limiter la propagation du virus.

En lien avec les mesures gouvernementales en vue d'assurer un approvisionnement régulier des marchés en produits de grande consommation, l'évolution des prix à la consommation dans l'Union est contenue, induisant un taux d'inflation de 2,13% en 2020 contre -0,7% en 2019.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global représente 5,9% du PIB, après 2,5% en 2019.

Le déficit budgétaire global, hors dons, représente 8,7% du PIB contre 4,3% en 2019.

L'aggravation du déficit budgétaire global s'explique, d'une part, par l'incidence des mesures fiscales prises par les États pour limiter les effets négatifs de la crise sanitaire sur les ménages et les entreprises les plus vulnérables et, d'autre part, par la hausse des dépenses, singulièrement de santé, pour contenir les effets de la pandémie.

Concomitamment le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 49,3% en 2020 contre 44,1% en 2019.

La situation extérieure de l'Union en 2020 se traduit par une forte réduction de l'excédent du solde global de la balance des paiements qui se situe à 19,6 milliards de FCFA contre 1 635,1 milliards de FCFA en 2019. Cette réduction s'explique par l'aggravation du déficit du compte courant et le repli des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, dont les effets seraient atténués par la bonne tenue du compte de capital.

Les réserves couvrent 5,9 mois d'importations de biens et services après 5,8 mois en 2019.

**Madame la Présidente,**

**Honorables Députés,**

C'est dans ce contexte économique que les Organes de l'UEMOA ont conduit les chantiers communautaires, conformément à leurs mandats, aux priorités de l'Union et aux décisions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

**Concernant particulièrement la Commission,** les activités menées en 2020 se sont résolument inscrites dans le cadre de sa feuille de route pour la période 2017-2021.

**Madame la Présidente,**

**Honorables Députés,**

Notre processus d'intégration économique a connu des avancées en 2020 dans certains domaines, malgré les contingentements qu'impose la situation sécuritaire dans l'espace UEMOA et surtout la pandémie de COVID-19 qui ont fortement impacté négativement la mise en œuvre des programmes et projets communautaires.

Je commencerai par la **surveillance multilatérale** où les critères de convergence n'ont pas fait l'objet de suivi en 2020 en raison de la décision prise par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA, lors de sa session extraordinaire du 27 avril 2020, de suspendre

temporairement l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité dans le but de permettre aux États membres de disposer de plus de flexibilité budgétaire pour contenir les effets négatifs de la crise de la COVID-19.

Dans ce cadre, les orientations de politique économique des États membres au titre de l'année 2021, adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union, ont porté principalement sur la nécessité de renforcer les mesures de la riposte contre la pandémie de COVID-19 et d'accompagnement en vue d'atténuer les effets négatifs de la crise sanitaire sur les activités économiques. Les États membres ont été invités à renforcer la promotion des économies numériques et vertes, à intensifier les activités des industries locales et à continuer le développement des échanges intracommunautaires dans le but d'améliorer la résilience des économies.

**En matière de modernisation du cadre de gestion des finances publiques,** le suivi et l'évaluation des réformes ont été réalisés, les appuis techniques et le renforcement des capacités ont été poursuivis.

**Concernant la fiscalité intérieure directe et indirecte,** un des chantiers majeurs de l'Union, la Commission a organisé des séances de concertation avec les Administrations Fiscales de l'UEMOA pour améliorer leurs performances dans la mobilisation des ressources intérieures.

**Pour ce qui concerne les réformes des marchés publics,** le processus d'adoption de la nouvelle Directive sur la réglementation communautaire des marchés publics dans l'UEMOA suit son cours. Cette nouvelle directive opère une unification de la Directive portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et celle portant contrôle et régulation des marchés publics et délégations de services publics dans l'UEMOA.

**Pour l'édification du marché commun,** la Commission a poursuivi la consolidation de l'Union douanière à travers notamment la réalisation ainsi que

la validation de l'étude portant sur la mise en place du régime de la libre pratique dans l'espace UEMOA. Les projets de textes issus de ladite étude seront soumis à l'adoption du Conseil des Ministres en 2021.

**Concernant la convergence avec la CEDEAO**, la collaboration des deux Institutions a permis de mettre en place des cadres communs dans plusieurs domaines.

**En matière du développement des échanges commerciaux**, l'accent a été mis sur la facilitation des échanges, la promotion des échanges commerciaux, le suivi et la mise en œuvre des recommandations des Ministres en charge du commerce et de la surveillance commerciale.

**Dans le cadre de la facilitation des échanges**, avec l'appui de la Commission, chaque Etat membre a réalisé une étude sur la gestion coordonnée des frontières. Il en résulte un projet de document de stratégie de coordination et de coopération des structures chargées de la gestion des frontières des États membres, en vue de réduire le délai, le nombre et la durée de contrôle des personnes, des marchandises importées, exportées ou en transit.

**En ce qui concerne la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement**, la Commission a apporté des appuis techniques et financiers aux Etats membres pour l'application des textes communautaires. Elle a aussi poursuivi ses actions d'identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation des principaux acteurs.

En ce qui concerne les négociations de la phase II de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf), la Commission a pris part aux travaux organisés par la Commission de la CEDEAO sur les règles d'origine et les engagements spécifiques sur le commerce des services.

**Concernant les Accords de Partenariat Economique (APE)** entre la Région de l’Afrique de l’Ouest et l’Union européenne, la Commission de l’UEMOA a organisé, le 20 octobre 2020, une rencontre d’informations et d’échanges sur la mise en œuvre de l’Accord de Partenariat Économique Intérimaire (APEI) entre la Côte d’Ivoire et l’Union européenne (APEI/UE-RCI).

**Concernant l’aménagement du territoire**, les chantiers relatifs à la mise en place d’instruments de gouvernance spatiale et à l’appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière sont poursuivis. Dans le cadre de la mise en œuvre de l’approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l’espace communautaire, la Commission de l’UEMOA a élaboré le Schéma de Développement de l’Espace Régional (SDER) de l’UEMOA qui constitue le cadre de référence pour les 25 prochaines années. Le projet de Décision portant adoption du SDER a été adopté par le Conseil des Ministres statutaire de l’Union lors de sa session qui s’est tenue le 28 septembre 2020.

**S’agissant des infrastructures**, les réalisations de l’année 2020 s’inscrivent principalement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d’Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR). Elles portent, entre autres, sur la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation des études techniques routières sur les corridors, l’élaboration d’un Plan Directeur d’aménagement des corridors pour l’anneau de croissance en Afrique de l’Ouest (CACAO), la mise en œuvre du projet de l’autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage.

**Concernant le secteur des transports**, en 2020, des concertations ont été organisées entre les acteurs concernés par le Règlement 14 relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l’essieu des véhicules lourds de transports de marchandises en vue de faciliter l’application dudit Règlement.

En raison de la crise sanitaire, l'application intégrale et concomitante du Règlement 14 à partir de juillet 2020 convenue à l'issue de la réunion des Ministres, tenue le 19 septembre 2019, a été repoussée au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'opérationnalisation des Postes de Contrôle Juxtaposés de Malanville à la frontière entre le Bénin et le Niger ainsi que Boundou Fourdou (Frontière Sénégal-Guinée) a permis la réduction significative des délais de passage et des coûts de transport sur les corridors Cotonou-Niamey et Dakar-Conakry.

**En ce qui concerne la sécurité et la sûreté de l'aviation civile**, l'année 2020 a été marquée par le démarrage de l'étude diagnostique sur le tarif aérien et la compétitivité des transporteurs aériens dans l'espace UEMOA ainsi que le démarrage de l'étude de l'évaluation des besoins d'études techniques d'impact environnemental, social et de gestion du périmètre aéroportuaire de Glo-Djigbé au Bénin.

En outre, l'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) a permis d'obtenir des résultats significatifs, notamment la certification de l'aéroport de Ouagadougou, l'adoption d'un guide relatif aux mesures de reprise des activités dans le secteur des transports aériens dans le contexte de la COVID-19 et l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des audits de sûreté.

**Concernant le sous-secteur maritime**, la Commission a mis en place des mécanismes pour l'opérationnalisation des fonds nationaux dans les Etats membres et du fonds régional de développement du sous-secteur maritime, fluvial et lagunaire.

**Dans le domaine de l'énergie**, la Commission finance, à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE), la réalisation de quatorze (14) projets relatifs à la production d'énergie et à l'interconnexion de réseaux électriques. En 2020, la supervision technique de ces projets a fait ressortir un état d'avancement satisfaisant.

**S'agissant des énergies renouvelables**, la Commission de l'UEMOA a poursuivi en 2020 les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE), conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de septembre 2018. À cet égard, un nouveau cadre contractuel a été établi avec les structures nationales en charge des projets d'énergies renouvelables et les bénéficiaires. De plus, la Commission a apporté, en 2020, un appui financier à quatre (4) États membres, en vue de mener des actions de pérennisation des équipements installés, dans le cadre du volet 1 du PRODERE.

**Concernant l'efficacité énergétique**, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE).

**Dans le domaine de l'économie numérique**, les trois (3) études lancées en 2019 ont été finalisées en 2020. Les conclusions de ces études permettront d'engager des projets visant la promotion des usages numériques, de mettre en place un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest et d'améliorer la qualité des infrastructures régionales.

**Dans le secteur agricole**, en 2020, les efforts ont été poursuivis en matière d'harmonisation des réglementations sur les intrants agricoles et la sécurité sanitaire et phytosanitaire, le renforcement de la gouvernance des filières agricoles prioritaires (coton, maïs, riz, bétail et aviculture), la mise en place des infrastructures de production irriguée, de stockage et de transformation (plateforme microsol, abattoirs, etc.) ainsi que de commercialisation des productions. La Commission a également consolidé ses acquis sur la gestion des maladies animales et des ravageurs.

**Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire**, quatre-vingt (80) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) communautaire de produits vétérinaires ont été délivrées. En outre, les appuis aux États membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires ont été poursuivis.

Pour le **foncier rural**, le site internet de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) a été mis en place.

**Concernant les secteurs de la pêche et de l'aquaculture**, la Commission a poursuivi l'opérationnalisation du Système d'Information Régional des Pêches (SIRP), ainsi que la production de semences améliorées de poisson.

**En matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles**, la Commission a mis en œuvre les activités du projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) en appui aux actions de protection du littoral ouest-africain. Elle a poursuivi l'aménagement de périmètres à des fins agro-sylvo-pastorales.

**Quant au secteur des mines et des hydrocarbures**, le processus d'adoption du Code Minier Communautaire révisé a été poursuivi. La Commission a apporté des appuis pour le renforcement des capacités des administrations publiques pour l'amélioration de la gouvernance du secteur des mines et du pétrole.

**En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement**, l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019, a vu sa mise en œuvre matérialiser en 2020 par le démarrage du processus d'adoption de la décision de mise en place du Comité Régional du Climat des Affaires et la réunion de partage d'expérience entre les Experts des États membres.

**En matière de promotion de la qualité dans l'Union**, la formation des formateurs des États membres en métrologie et en management de la qualité s'est poursuivie.

**Dans le secteur de l'artisanat**, la Commission a renforcé les capacités des Chambres consulaires de Métiers de l'Artisanat (CMA). Elle a démarré l'étude sur l'évaluation finale de la phase pilote du Programme d'Appui aux Petites Entreprises (PAPEA) de l'UEMOA.

**En matière de tourisme**, tenant compte de la pandémie de COVID-19, la Commission, pour contribuer à rendre la destination UEMOA attractive aux touristes, a impulsé une réflexion sur une nouvelle approche de relance et de résilience du secteur.

**Dans le domaine de la culture**, deux (2) nouveaux textes communautaires ont été adoptés par le Conseil des Ministres statutaire et un (1) texte validé par les Ministres sectoriels dans le cadre de la réalisation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels.

**En ce qui concerne l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle**, deux (2) textes ont été adoptés par le Conseil des Ministres statutaire. Ils portent sur une Directive relative à l'organisation du Baccalauréat harmonisé au sein des États membres de l'Union et un Règlement instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein des États membres.

**Dans le domaine de la santé et de la protection sociale**, les efforts de la Commission en 2020 ont porté sur le renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la mutualité sociale, de la couverture du risque maladie, de la réglementation pharmaceutique, de la surveillance et de la réponse aux épidémies, notamment en milieu transfrontalier.

**En matière de Genre** dans l'espace UEMOA, l'année 2020 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union. Pour favoriser cette opérationnalisation dans les États membres, un schéma organisationnel type d'institutionnalisation du Genre dans les ministères sectoriels et dans les institutions des États membres a été élaboré.

**Dans le domaine de la paix et la sécurité**, la Commission, en 2020, a poursuivi l'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises et des conflits à travers la mise à disposition d'une salle de veille et d'alerte précoce (MeVap) équipée en

matériel informatique et bureautique. Ce dispositif permet de faire le suivi de la situation sécuritaire de l'espace UEMOA.

Outre la collaboration technique, la Commission de l'UEMOA a apporté un appui financier à la mise en œuvre des activités des centres nationaux d'alerte précoce et de réponse mis en place par la CEDEAO. Quatre (4) pays de l'Union ont bénéficié de cet appui. Il s'agit du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau et du Mali.

**Madame la Présidente,**

**Honorables Députés,**

Sans une application effective des réformes communautaires par les Etats membres, le processus d'intégration de notre espace ne saurait être viable. C'est la raison pour laquelle, comme elle le fait depuis quelques années, la Commission a accordé une attention particulière à la cinquième édition de **la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires** malgré les contingentements qu'impose la pandémie de COVID- 19.

L'exercice a permis de réaliser la revue de 116 textes et 84 projets et programmes communautaires.

La Commission a noté avec satisfaction les progrès appréciables enregistrés par les Etats membres en matière de transposition et d'application des textes communautaires. Le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires a été évalué à 76% en 2020 contre 74 % en 2019 et 69 % en 2018, soit une progression de sept (7) points de pourcentage entre 2018 et 2020.

**Madame la Présidente,**

**Honorables Députés,**

**Vous me permettez à présent d'évoquer brièvement la situation des autres Organes de l'Union.**

**La Cour de Justice, elle** a réalisé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la communication, à la coopération judiciaire et au renforcement des capacités de ses membres et des acteurs nationaux.

**S'agissant de la Cour des Comptes**, elle a, conformément à ses attributions, procédé à la vérification des comptes de tous les Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

**Quant au Comité Interparlementaire (CIP)**, il a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA et assuré la diplomatie parlementaire. Il a déployé d'intenses activités destinées à œuvrer pour la paix dans notre espace et a apporté la contribution des parlementaires à la réussite des chantiers communautaires dont les bénéficiaires sont les populations dont vous êtes les dignes représentants.

**La Chambre Consulaire Régionale (CCR)**, a contribué à accroître davantage le niveau de l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration économique et sociale au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses organisations membres.

**Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)**, a poursuivi la mise en œuvre des activités du Programme de Coopération Transfrontalière Locale, en sa qualité d'agence d'exécution désignée de ce programme.

Pour ce qui concerne le **Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)**, il a réalisé ses activités statutaires et renforcé son dispositif de suivi de l'évolution du dialogue social au sein de l'Union. Il a émis en 2020 deux (2) avis importants en vue de la promotion du dialogue et de la responsabilité sociale au sein des pays membres.

**Madame la Présidente,**

**Honorables Députés,**

Pour les Organes de l'UEMOA notamment la Commission, l'année 2020 a été marquée par la réalisation des priorités inscrites dans leur Projet Annuel de Performance conformément aux principes et directives du budget programme. Le Projet Annuel de Performance 2020, élaboré dans le respect des directives de la feuille de route 2017-2021 de la Commission, tient compte des recommandations issues des instances de décisions de l'Union.

Au terme de l'exercice budgétaire 2020, les performances de la Commission sont en progression par rapport à 2019. Le taux d'exécution physique des activités s'est établi à 92,86% contre 89,73 % en 2019 et le taux d'exécution financière à 90,12% en 2020 contre 88,9% en 2019.

Ces performances ont été réalisées grâce aux efforts conjugués de tous les Organes de l'Union et de l'engagement soutenu des Etats membres pour impulser le processus d'intégration régionale.

**Madame la Présidente,**

**Honorables Députés,**

Est-il besoin de rappeler que le mandat du Collège des Commissaires tend à sa fin et je voudrais donc renouveler mes vives félicitations pour la collaboration fructueuse développée entre la Commission et l'Institution parlementaire au cours de notre mandat. Je voudrais vous exprimer ma profonde gratitude pour vos pertinentes recommandations et suggestions allant dans le sens de la consolidation de la paix et de la sécurité dans les Etats membres.

**Madame la Présidente,**

**Honorables Députés,**

Avec les efforts conjugués de l'ensemble des Organes, notre Union dispose aujourd'hui d'outils juridiques et de mécanismes institutionnels qui constituent le socle de développement de notre espace.

Nous devons travailler à préserver, consolider et amplifier ces acquis en même temps qu'il nous faut apporter des réponses adaptées et durables aux défis multiples et complexes de type nouveau.

Au regard de l'évolution de l'environnement économique international et des perspectives économiques de l'Union, les nouveaux défis doivent faire objet d'une attention particulière. Dans cette perspective, l'UEMOA entend poursuivre fermement sa mission en prenant pleinement en compte ces nouveaux défis pour renforcer les économies des États membres et créer les conditions d'un climat sociopolitique apaisé dans tous les États membres de l'Union.

Le premier de ces défis reste et demeure celui des menaces sécuritaires auxquelles certains États membres font aujourd'hui face et qui constitue un frein à l'approfondissement du processus d'intégration. A ce défi, s'ajoutent ceux relatifs à l'accélération de la croissance économique et la promotion de l'emploi ainsi qu'à la promotion du dialogue entre les principaux acteurs de l'intégration régionale en les mobilisant autour des questions d'intérêts régionaux ou communautaires notamment la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires et l'harmonisation des législations dans les États membres.

Enfin le défi sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19, apparue dans un contexte où l'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens dans l'Union fait objet d'une demande de plus en plus pressante de nos concitoyens.

Toutefois, les principaux risques qui pèseraient sur ces perspectives sont, notamment, la persistance de la crise sanitaire au niveau mondial et celle de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et l'évolution défavorable des cours des matières premières.

**Madame la Présidente,**

**Honorables Députés,**

Pour conclure, je voudrais me réjouir de la qualité des relations existant entre la Commission et le Comité interparlementaire, et vous rassurer de la pleine disponibilité du Collège des Commissaires à consolider ces relations.

Je voudrais aussi réaffirmer la satisfaction de la Commission de sa coopération avec la BCEAO, la BOAD, la Cour de Justice, la Cour des Comptes, la Chambre Consulaire Régionale, le Conseil des Collectivités Territoriales et le Conseil du Travail et du Dialogue Social.

Le bilan de notre mandat porte la marque de vos actions, de vos suggestions et recommandations.

Je saisis également l'occasion pour renouveler la reconnaissance et les remerciements de l'ensemble des Organes de l'Union à l'endroit de nos partenaires techniques et financiers, pour leur solidarité et pour le précieux soutien qu'ils apportent au processus d'intégration régionale.

Tout en exprimant notre fierté face à ces résultats que je viens de mentionner plus haut malgré les contraintes liées à la pandémie de la COVID 19, nous devons pourtant en être humbles et retenir que beaucoup de choses restent encore à faire sur le chemin de l'intégration régionale.

C'est pourquoi, nous devons consolider les acquis et renforcer la solidarité entre les Organes de l'Union en vue de poursuivre la mission pour l'atteinte de l'ensemble des objectifs fixés dans le Traité Fondateur de l'Union.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**